

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le MARDI 6 novembre 1951.

Résolu,—Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué en vue d'étudier le rapport intérimaire de la commission chargée d'étudier la loi relative aux coalitions, déposé sur le bureau de la Chambre des communes le vendredi 12 octobre 1951, et en vue d'étudier les modifications appropriées à la loi d'enquête sur les coalitions, qui découlent de ce rapport;

Que vingt-six membres de la Chambre des communes, qui seront désignés plus tard par la Chambre, soient membres du comité mixte, pour représenter la Chambre, et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

Que ledit comité ait le pouvoir de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, d'assigner des personnes, de faire produire des documents et dossiers, d'interroger des témoins sous serment, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport de temps à autre;

Que ledit comité ait le pouvoir de faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages qu'il pourra commander pour son usage et celui du Parlement, et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet, et—

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui demander de se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, quelques-uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

Le VENDREDI 9 novembre 1951.

Résolu,—Que MM. Beaudry, Boucher, Carroll, Carter, Cauchon, Churchill, Croll, Dickey, M^{me} Fairclough, MM. Fleming, Fulton, Garson, Gillis, Harkness, Harrison, Hees, Jutras, Mott, Murray (Oxford), McLean (Huron-Perth), Roberge, Shaw, Sinclair, Stuart (Charlotte), Thatcher et Welbourn, soient désignés pour faire partie au nom de la Chambre des communes du Comité spécial mixte qui a été établi le mardi 6 novembre 1951 pour étudier le rapport intérimaire de la Commission chargée de procéder à l'examen de la loi des enquêtes sur les coalitions, rapport qui a été déposé à la Chambre des communes le vendredi 12 octobre 1951, et pour mettre au point les modifications, fondées sur ce rapport, qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi des enquêtes sur les coalitions.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a désigné les députés susmentionnés pour représenter la Chambre dans ce comité mixte.

Le LUNDI 12 novembre 1951.

Résolu,—Que le nom de M. MacInnis remplace celui de M. Gillis comme membre dudit comité.

Le MARDI 13 novembre 1951.

Résolu,—Que dix des membres du comité en constituent le quorum.

Résolu,—Que ledit comité soit autorisé à retenir les services d'avocats.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.